

St Michel de Maurienne, le 22 juillet 2020.

À Madame Barbara Pompili
Ministre de la Transition écologique
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard St Germain
75007 PARIS

Madame la Ministre,

Nous vous écrivons à propos du projet Lyon-Turin. Celui-ci devrait prendre prochainement une nouvelle dimension avec le démarrage des travaux préparatoires sur le site du Puits d'aération d'Avrieux, en Maurienne probablement dès septembre 2020.

Ce chantier se trouve à proximité immédiate de sites naturels et touristiques remarquables (cascade Saint-Benoît, falaise et forts de l'Esseillon) qui participent à l'attractivité du territoire et d'installations industrielles stratégiques et pourvoyeuses d'emplois locaux (soufflerie de l'ONERA et centrale électrique).

Les travaux de grande ampleur du chantier du puits d'aération d'Avrieux, prochainement, puis du creusement du tunnel de base, par la suite, auront des conséquences désastreuses parfaitement connues de TELT, promoteur de ce projet :

- Drainage du ruisseau Saint-Benoît et tarissement des sources indispensables à la vie des habitants d'Aussois, Avrieux et Villarodin-Bourget, entre autres.
- Pollution de l'air liée aux rotations des engins de chantier et des rejets d'air pollué provenant de la construction du tunnel de base et de son exploitation
- Défiguration des paysages sous la falaise Marie-Christine et les forts de l'Esseillon.
- Destruction du site patrimonial du Moulin à Villarodin-Bourget.
- Fragilisation du sous-sol qui pourrait déstabiliser davantage encore le site de l'Onera et le rendre inopérant, condamnant ce site stratégique et ses emplois (plus de 150).
- Mise en danger délibérée des populations :
 - en raison du stockage d'énormes volumes de déblais en bordure de l'Arc pourtant classée en zone rouge dans le PPRI de la Maurienne.
 - et de l'installation d'un site de concassage qui devait initialement être souterrain et qui génèrera des poussières potentiellement toxiques pour les habitants de la vallée.

Cette liste n'est hélas, pas exhaustive... Les dégâts environnementaux concernent la totalité du parcours du Lyon-Turin en France et en Italie.

Par ailleurs, ces travaux démarreraient alors que :

- Le mardi 17 juin 2020, la Cour des comptes européenne a publié un rapport sur 8 grands projets de transport dans l'Union européenne. Pour la liaison Lyon-Turin, ce

rapport souligne un retard de réalisation de 15 ans et un coût augmenté de 85 % par rapport à l'évaluation initiale (estimation initiale : 5,203 millions €, dernière estimation : 9,630 millions €).

La Cour des comptes européenne évoque également une surestimation des effets environnementaux « positifs » de la multi-modalité. Elle rappelle que « *la construction de la liaison transfrontalière Lyon-Turin, générerait dix millions de tonnes d'émissions de CO2* ». Ces émissions ne seraient compensées que 25 ans après l'entrée en service de l'infrastructure. Le rapport ajoute : « *Cette prédiction dépend en outre des volumes de trafic : s'ils n'atteignent que la moitié du niveau prévu, il faudra 50 ans à partir de l'entrée en service de l'infrastructure avant que le CO2 émis par sa construction soit compensé.* »

Or l'urgence climatique nous impose de financer en priorité les projets qui donnent des résultats immédiats et non dans 25 ou 50 ans, en développant le fret ferroviaire sur le territoire français, en particulier en utilisant la ligne ferroviaire existante en Maurienne (sur laquelle transitaient dans les années 80 plus de 100 trains de fret/jour contre 20 actuellement malgré d'importants travaux de modernisation). Ceci permettrait également la diminution rapide de la pollution de l'air liée aux transports routiers dans les vallées alpines.

- L'article 16 de l'accord franco-Italien du 30 janvier 2012 mentionne expressément que « *La disponibilité du financement sera un préalable au lancement des travaux des différentes phases de la partie commune franco-italienne de la section internationale* ». Condition qui n'est, à ce jour, pas remplie.

L'argent déjà dépensé en études et travaux de reconnaissances et les dégâts occasionnés ne sauraient justifier la poursuite de ce chantier. Ils ne représentent encore qu'une faible partie du coût pharaonique de la totalité de ce projet et des ravages environnementaux colossaux que l'ensemble des travaux occasionneraient. Notre association, Vivre et Agir en Maurienne, alliée à beaucoup d'autres, dénonce ce projet depuis de nombreuses années par le biais d'un travail pointu et sérieux basé sur l'étude de documents « officiels » émanant de TELT, de la Cour des Comptes, de la SNCF...

Nous vous proposons, en complément de cette lettre ouverte, un document très court qui se veut être une synthèse de nos travaux et de notre argumentation. Sa lecture vous permettra, en quelques minutes, de balayer les nombreuses problématiques de ce projet (environnementales, économiques et démocratiques), dont la plupart vous sont, sans doute déjà familières. Nous décrivons également un contre-projet qui permettrait, dès à présent, de limiter immédiatement le nombre de poids lourds en vallées de l'Arve et de la Maurienne.

Par ailleurs, nous tenons nos documents de travail à votre disposition, ainsi qu'à tous ceux qui en feraient la demande. Contact : vamaurienne@yahoo.fr.

Nous avons à plusieurs reprises alerté vos prédécesseurs, sans réaction de leur part.

En effet, les processus de décisions de poursuivre le Lyon-Turin ont jusqu'à présent ignoré systématiquement toutes les alertes lancées par la haute administration française et maintenant européenne qui depuis près de 20 ans ont mis en évidence l'aberration économique et écologique de ce projet. Le déni de voir cette réalité pose un sérieux problème démocratique.

Nous avons apprécié votre récente nomination, et plusieurs de vos déclarations, « *Je ne suis pas là pour faire de la figuration* » par exemple, et surtout votre prise de position contre le canal Seine-Nord-Europe qui présente la même problématique que le Lyon-Turin, lors d'une question au gouvernement le 1er octobre 2014 :

« Dans son rapport, l'Inspection Générale des Finances souligne que la concentration des financements européens sur ce projet (canal Seine Nord Europe) exercerait un effet d'éviction pour le financement d'autres projets d'infrastructures. Financer ce canal ou d'autres projets inutiles comme le Lyon Turin signifie donc en abandonner d'autres qui eux seraient vraiment utiles. Avec les sommes englouties ici, combien d'infrastructures utilisées quotidiennement par les Français pourraient être rénovées, combien de lignes dites malades de la SNCF vont devoir encore attendre alors que le drame de Brétigny illustre l'urgence d'agir. Quid de l'amélioration des transports urbains, des autoroutes ferroviaires, des canaux existants qui sont délaissés depuis des décennies ? »

Ces déclarations suscitent en nous le nouvel espoir que la raison soit enfin entendue. Elles viennent conforter celle du Président de la République, ce 14 juillet 2020. Emmanuel Macron a, en effet, déclaré, vouloir « *redévelopper le fret ferroviaire massivement* ». Mais aussi « *les trains de nuit* » et « *les petites lignes de train* », « *parce que tout ça permet de faire des économies, permet de réduire nos émissions* ».

Tout ceci nous paraît aller dans le bon sens et mériterait de bénéficier, pour ce faire, des crédits colossaux confisqués par le seul projet Lyon-Turin. Une telle proposition permettrait par exemple de remettre en service les TER de la ligne Chambéry-Modane, progressivement remplacés ces dernières années par des cars, et de rouvrir les guichets des gares fermés récemment sur cette même ligne.

Nous vous demandons donc de suspendre, sans délais, la totalité des chantiers liés au Lyon-Turin et de soumettre l'ensemble de ce projet à un débat public et démocratique, qui n'a malheureusement jamais eu lieu par le passé.

Nous souhaitons vivement vous rencontrer à Paris au Ministère et vous inviter également à venir en Maurienne, dès que possible. Nous souhaitons, en effet, vous faire visiter les sites concernés et vous montrer les ravages déjà très visibles de ce projet en Maurienne et, tout particulièrement, à Saint-Martin-la-Porte, Saint-Julien-Mont-Denis et Villarodin-Bourget. Nous aimerions également vous présenter différentes personnes : entrepreneurs et habitants expulsés, mais aussi lanceurs d'alerte qui, au fil des années et de l'étude approfondie de ce dossier, ont acquis une véritable expertise méritant d'être entendue.

Nous comptons sur vous.

Très respectueusement,

Annie Collombet



Philippe Delhomme



Coprésidents de l'association Vivre et agir en Maurienne

Copie à Monsieur Jean Baptiste DJEBBARI : Ministre délégué auprès de la Ministre de la transition écologique, chargé des transports.